



Examen d'aptitude session mai 2024

Informations pratiques

Les dates et les horaires



Dates :

mardi 21 et mercredi 22 mai 2024

Horaires prévus :

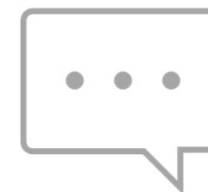
Début des épreuves à **9h00**

Fin des épreuves : **environ 18h00**

Délibérations de **18h00 à 19h00 les deux jours**

Les horaires de passage seront confirmés une fois les dossiers d'inscription traités

L'examen d'aptitude (arrêté du 19 octobre 2020)



Les épreuves : 3 oraux obligatoires et 1 oral optionnel

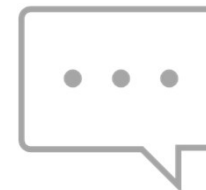
1 20 minutes – Coefficient 4

la procédure civile appliquée aux activités des commissaires de justice ;
les procédures civiles d'exécution ;
les commissaires de justice et la preuve ;
les commissaires de justice et l'immeuble.

2 20 minutes – Coefficient 3

les prisées ;
les ventes judiciaires ;
arts et techniques.

L'examen d'aptitude (arrêté du 19 octobre 2020)



Les épreuves : 3 oraux obligatoires et 1 oral optionnel

3

15 minutes – Coefficient 2

la réglementation professionnelle ;
la gestion d'un office de commissaire de justice ;
le management d'un office de commissaire de justice.

0

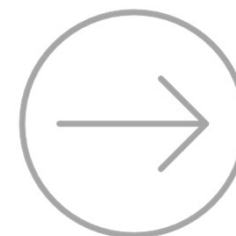
15 minutes – Coefficient 2

Module perfectionnement en art

! : seuls sont pris en compte les points supérieurs à la note de 10/20

1^{ère} étape pour accéder à la la formation d'un an auprès du CMV en vue de devenir commissaire-priseur en ventes volontaires

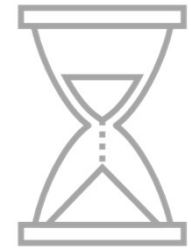
Le déroulement : votre arrivée



Arrivée recommandée sur le lieu d'examen au moins **30 minutes avant l'heure indiquée** sur la convocation.

- ① **15 minutes avant l'heure de passage** : Se rendre à la borne d'accueil.
- ② Présentation de la **pièce d'identité et de la convocation** au responsable INCJ (vous les conserverez pour toute la durée de l'examen).
- ③ **Remise d'un badge** comprenant Nom-Prénom-Numéro de candidat.
- ④ **Remise des horaires de passage** devant le jury : respect impératif des heures.
- ⑤ **Installation en salle d'attente** en fonction des consignes données.

Le déroulement : la préparation



- ① Installation dans la salle de préparation : **tirage au sort papier et codes fournis**
- ② **Remise d'un coupon de passage** avant chaque épreuve, à rendre obligatoirement à la sortie de l'épreuve.
- ③ Une **fiche candidat** par épreuve
- ④ **Remise des Codes DALLOZ** dans la salle de préparation :
 - Code de procédure civile
 - Code civil
 - Code de commerce
 - Code de la consommation
- ⑤ **Contrôle des textes Légifrance**

Le déroulement : le passage de l'oral



Passage devant le jury :

Organisation du temps de passage :

- 1^{er} partie (50% du temps) : **Exposé**
- 2^{ème} partie (50% du temps) : **Questions-réponses**

Rappel méthodologique :

Introduction (comprenant problématique et annonce de plan)

Plan

Conclusion et si possible ouverture

Les résultats



Admission si moyenne supérieure ou égale à 10/20.

Nul ne peut se présenter plus de trois fois à l'examen d'aptitude.

Réussite au module "Perfectionnement en art" si note supérieure ou égale à 10/20.

Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte dans la moyenne de l'examen d'aptitude.

Publication des résultats :

Par affichage dans les locaux de la CNCJ et sur le site internet au plus tard le 24 mai 2023.



Merci pour votre attention